



Extrait du Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques

<http://sebastien.lecourtier.free.fr/spip/spip.php?article411>

Épreuves de l'agrégation externe section génie électrique

- CONCOURS - Agrégation Génie électrique - 2012 -

Date de mise en ligne : mercredi 6 juillet 2011

Copyright © Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques -

Tous droits réservés

Descriptif des épreuves de l'agrégation externe section génie électrique

- [Épreuves écrites d'admissibilité](#)
- [Épreuves d'admission](#)

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

Le programme du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition d'automatique et d'informatique industrielle

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

2. Composition d'électronique

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

3. Composition d'électrotechnique

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Épreuves d'admission

Les sujets des épreuves d'admission prennent appui sur les domaines ci-après des applications du génie électrique :

- domaine A : applications de l'électronique et des courants faibles ;
- domaine B : applications de l'électrotechnique et des courants forts.

1. Épreuve de travaux pratiques portant sur un montage

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de la présentation : 1 heure
- Coefficient 1

Le sujet est tiré au sort par le candidat. Il porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit sur le domaine A, soit sur le domaine B.

Le montage peut comporter des structures significatives de la dimension automatique et informatique nécessaire au cahier des charges de l'application proposée par le sujet.

2. Épreuve en deux parties

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de la présentation et entretien avec le jury : 1 heure
- Coefficient 1

La première partie est notée sur 15 points, la seconde sur 5 points.

Première partie : examen critique d'un dossier technique fourni au candidat par le jury.

- Durée de la présentation : 20 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

Le sujet, tiré au sort par le candidat, porte indifféremment sur les applications des domaines A et B.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

[Arrêté du 12 mai 2010](#)

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

3. Épreuve pédagogique consistant en la rédaction de documents à caractère pédagogique à partir d'une question posée par le jury

La question est empruntée au domaine A ou B non retenu par le candidat lors de la première épreuve d'admission.

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de la présentation : 1 heure
- Coefficient 1

Mis à jour le 31 mai 2011